



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Et conditions générales

Saison 2024 – 2025

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAVALIER

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / / ÂGE : ans SEXE: **F** ♀ **M** ♂

ADRESSE:

TEL. FIXE :

PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

PÈRE :

ADRESSE (si différente du cavalier) :

TEL. FIXE : TEL. PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

MÈRE :

ADRESSE (si différente du cavalier) :

TEL. FIXE : TEL. PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

Si parents séparés / divorcés :

Personne à contacter concernant l'activité (organisation, absence...)

Je reconnais avoir été informé que le règlement intérieur est consultable par affichage dans le bureau et en accepte les termes.

À EYGUIERES LE : / /

SIGNATURE



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Et conditions générales

Conditions générales d'abonnement :

1. Description de l'abonnement

- 1.1 L'abonnement est rigoureusement personnel et incessible et non remboursable.
- 1.2 L'abonnement est valable 10 mois (de septembre 2024 à juin 2025). Il devra être renouvelé au terme de ce contrat.
- 1.3 La licence fédérale et la cotisation au club sont valables du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 (la licence est annuelle et la FFE prend en charge la licence à partir de septembre).

2. Paiement de l'abonnement

- 2.1 Les prix des abonnements sont définis en début de contrat et sont non modifiés pour toute la durée du contrat.
- 2.2 Le prix de l'abonnement est payable en 1, 3, 6 ou 9 fois par chèque, virement ou prélèvement automatique.

3. Résiliation de contrat à l'initiative de l'abonné

- 3.1 Le contrat peut être résilié directement auprès des propriétaires du centre équestre des Oliviers.
- 3.2 La résiliation entraîne l'arrêt de l'abonnement.
- 3.3 La résiliation emporte l'obligation pour le payeur de régler l'intégralité des sommes restant dues.

4. Résiliation de contrat à l'initiative du centre équestre des Oliviers

- 4.1 Le contrat est résilié de plein droit par le centre équestre des Oliviers après envoi d'un courrier adressé au dernier domicile connu de l'abonné pour les motifs suivants :
 - 4.1.1 Défaut de paiement malgré les relances effectuées par le centre équestre.
 - 4.1.2 Après avertissement, le non-respect du règlement intérieur ou aux lois et réglementations en vigueur.

5. Responsabilité de l'abonné

- 5.1 Les conditions générales de ce présent contrat s'imposent à l'abonné.
- 5.2 En souscrivant à l'abonnement, l'abonné reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales et les avoir acceptés. En cas de modifications, celles-ci s'y intégreront directement et seront publiées par tous moyens utiles afin que l'abonné et le payeur puissent en prendre connaissance.